

James Guillaume

La place dite « Bournot-Andrié » a désormais un nom : James Guillaume.



Fils d'un Conseiller d'Etat neuchâtelois, James Guillaume a vécu au Locle de 1864 à 1878. Père de la pensée libertaire, James Guillaume créa la première section de l'Internationale dans la Mère commune et fut l'éditeur du Journal « le Progrès » et du « Bulletin de la Fédération jurassienne ».

Philosophe et pédagogue, on lui doit la traduction de l'abrégé du Capital, encore et toujours rééditée.

Cette proposition émanait de notre camarade Danièle Cramatte et fut, non sans mal, acceptée par le Conseil général. Hormis quelques voix disparates et minoritaires chez les Verts et au PS, l'ensemble de la gauche accepta au final la dénomination de cette place.

RUN

Lors de cette séance, le débat sur le rapport RUN, soumis à l'ensemble des communes et du Grand Conseil, et le fonds d'agglomération fut relativement long.

Le POP déconça un retour sur investissement particulièrement faible, compte tenu des moyens investis.

Le président du parti libéral, Claude Dubois, y dénonça lui aussi la diminution subite des subventions, passant de 35% à près de 17% pour la quasi totalité des mesures et la manière de camoufler cette situation pour le RUN.

Si elle est louable, la stratégie RUN, consistant entre autre à coordonner le développement de la mobilité dans le cadre des agglomérations, connaît néanmoins de nombreux problèmes, dont un déficit démocratique. Cela ne pourra plus continuer bien longtemps ainsi.

Un grand bon en avant !

Le Conseil général a accepté hier soir le rapport relatif à la réalisation d'un ascenseur gare / Centre-Ville au Locle.

Après plus d'une vingtaine d'années d'attente, cette infrastructure permettra d'améliorer nettement la mobilité et l'attractivité de la gare. De plus, un véritable pôle de mobilité verra le jour à futur avec la réalisation d'une gare vélo, puis bus, facilitant le transfère modale.

La séance fut néanmoins difficile, certains partis étant déjà en précampagne. Certains élus reprochèrent notamment le manque d'informations relatifs aux différentes études préalables. Il est vrai que ce passage fut, tout comme le dossier H20, relativement bref. Néanmoins, les études relatives à l'ascenseur ont été menées avec différents organismes (Pro Infirmis, Office cantonal,...) et spécialistes, afin d'écarter les solutions non satisfaisantes.

La solution proposée, présentée en commission de l'urbanisme et des Finances, a au final été acceptée par l'ensemble du Conseil général. Avec cette infrastructure, c'est bien la mobilité en Ville du Locle qui s'en voit plus que jamais renforcée.